



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 17 décembre 2025, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 466-2 établissant les tarifs pour divers services rendus par la municipalité de Napierville;*
- *Règlement numéro 475 déléguant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et de procéder à l'embauche d'employés au nom de la municipalité;*

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, 260 rue de l'Église, Napierville ou sur le site de la Municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous l'onglet règlements.

Ces règlements entreront en vigueur selon la loi.

Donné à Napierville, ce 5 janvier 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Julie Archambault".

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière